



DONNER LA PAROLE, CONSTRUIRE LA PAIX:

FAIRE PROGRESSER LE PROGRAMME
POUR LES FEMMES, LA PAIX ET
LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'EST

— PERSPECTIVES ISSUES DE L'ÉCHANGE RÉGIONAL
D'APPRENTISSAGE ET DE RÉSEAUTAGE 2023.

28 – 30 AOÛT 2023 HÔTEL SALINERO KILIMANJARO MOSHI, TANZANIE

RAPPORT DE LA RÉUNION



EMPOWERING VOICES, BUILDING PEACE:

ADVANCING THE WOMEN,
PEACE, AND SECURITY AGENDA
IN EAST AFRICA

— INSIGHTS FROM THE 2023 REGIONAL
LEARNING AND NETWORKING EXCHANGE.

28TH - 30TH AUGUST 2023 / SALINERO KILIMANJARO HOTEL - MOSHI, TANZANIA

TABLE OF CONTENTS

1. Introduction	1
1.1 Convocation de la Réunion	1
1.2. Contexte	1
1.3 Objectifs de l'Échange International d'Apprentissage et de Réseautage	3
1.4. Participation	3
1.5 Méthodologie	4
1.6 Attentes des participants	4
2.0 Ouverture de la réunion	5
2.1 Allocution de M. Didacus Kaguta	5
2.2 Allocution de Ms Juliet Were	6
3.0 Présentations	8
4.0 Travail de groupe	27

1. Introduction

1.1 Convocation de la Réunion

L'Échange régional d'apprentissage et de réseautage des partenaires de Just Future sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité s'est tenu du 28 au 30 août 2023 à Moshi, République-Unie de Tanzanie. L'objectif principal de la réunion était de créer une plateforme d'apprentissage et de partage des connaissances sur les questions relatives aux Femmes, à la Paix et à la Sécurité.



1.2 Contexte

En l'an 2000, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (RCSNU 1325) a été adoptée. Cette résolution appelle toutes les parties aux conflits à respecter les traités internationaux relatifs aux droits et à la protection des femmes et des filles, en tenant compte de leurs besoins spécifiques lors du rapatriement et de la réinstallation, et à accroître leur représentation à tous les niveaux de prise de décision pour la gestion et la résolution des conflits.

Cependant, 22 ans après l'adoption de la RCSNU 1325, les femmes dans le monde restent encore exclues de la plupart des efforts de consolidation de la paix et de maintien de la paix, y compris les médiations et les négociations. En 2020, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux

Droits de l'Homme (HCDH) a confirmé 35 l'assassinats de défenseuses des droits humains, de journalistes et de syndicalistes dans sept pays touchés par les conflits où les données étaient disponibles. Entre 1992 et 2019, seules 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans les principaux processus de paix étaient des femmes (<https://press.un.org/en/2022/sc14768.doc.htm>).

En outre, le nombre de femmes demeure faible aux plus hauts niveaux de prise de décision dans les missions de maintien de la paix, parmi le personnel civil et militaire, aux tables de négociation de paix, ainsi que dans les processus de gouvernance et de développement post-conflit (EAC 2015).

La RCSNU 1325 a ensuite été renforcée par la RCSNU 1820, qui souligne que la violence sexuelle, lorsqu'elle est utilisée ou commanditée comme tactique de guerre afin de cibler délibérément des civils ou dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre des populations civiles, peut aggraver de manière significative les situations de conflit armé et entraver le rétablissement de la Paix et de la Sécurité internationales.

En 2005, le Conseil de Sécurité a appelé les États parties à élaborer des Plans d'Action Nationaux (PAN) afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre des résolutions. Les PAN doivent identifier les domaines prioritaires ainsi que les ressources nécessaires pour concrétiser ces priorités. L'Afrique a réalisé des progrès en matière d'élaboration de cadres juridiques et politiques et de mise en place de mécanismes institutionnels pour l'application de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, plus de trente (30) États membres ayant mis en œuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN), selon le Rapport 2022 des Nations Unies sur l'état de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Au sein de la CAE, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda ont élaboré et rendent compte de leurs PAN.

1.3 Objectifs de l'Échange International d'Apprentissage et de Réseautage

L'Échange International d'Apprentissage et de Réseautage avait les objectifs suivants :

- Permettre aux participants de comprendre le rôle de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le mandat, la structure et les activités de la Communauté ;
- Fournir une plateforme pour internaliser les cadres et les instruments juridiques de la CAE sur la jeunesse, la Paix et la Sécurité et les femmes, la Paix et la Sécurité, en mettant l'accent sur la mise en œuvre, les progrès et les défis, le rôle des États partenaires et les mécanismes de responsabilité ;
- Fournir une plateforme pour les États participants pour partager leurs expériences sur la mise en œuvre des instruments respectifs sur les femmes, la Paix et la Sécurité ;
- Offrir une opportunité de réseautage pour les partenaires de la Société Civile (OSC) de Just Future pour une plaidoyer ciblé en faveur de la mise en œuvre de la UNSCR 1325 et de la UNSCR 2250 ;
- Créer une plateforme pour les partenaires de Just Future pour engager le dialogue avec l'équipe technique de la CAE sur le genre, la paix et la justice.

1.4 Participation

Les participants à l'Échange et au Forum d'apprentissage provenaient des partenaires de Just Future du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Soudan du Sud, du Niger et du Mali. Les partenaires étaient accompagnés d'experts sur les Femmes, la Paix et la Sécurité issus des Ministères des Affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est de la RDC, du Burundi, du Soudan du Sud et de l'Ouganda. L'expertise technique a été fournie par le personnel du Secrétariat de la CAE.



1.5 Méthodologie

L'Échange et le Forum d'Apprentissage ont adopté une approche participative. Les délégués ont partagé leurs expériences de travail sur la mise en œuvre des résolutions sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (1325) ainsi que sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité (2250). Des présentations ont été faites sur les différents cadres de la CAE sur la Paix et la Sécurité et la politique de genre de la CAE, mettant en évidence les réalisations, les défis et les leçons apprises. Il y a eu des discussions, des séances de questions et de réponses qui ont favorisé des relations d'apprentissage productives entre les panélistes et les participants. Cela a permis une réflexion critique et des commentaires.

1.6 Attentes des participants

La réunion a eu une session où les participants ont partagé leurs attentes comme suit:

- a. Discuter de la meilleure façon de positionner les femmes pour participer aux négociations, à la consolidation de la paix et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (DDR)
- b. Partager des expériences sur les défis qui affectent les femmes dans la Paix et la Sécurité en Afrique et des stratégies pour atténuer et surmonter ces défis
- c. Renforcer les relations avec la CAE et le plaidoyer auprès de l'ONU pour consolider la mise en œuvre des différentes Résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU
- d. Apprendre de la CAE et d'autres organisations de la Société Civile sur la façon de faire avancer l'Agenda des Femmes, de la Paix et de la Sécurité à travers les actions de la Société Civile
- e. Renforcer les relations internes et l'intégration des pays comme la RDC dans la CAE. Il y a deux ans que la RDC a adhéré au Traité, mais le visa n'est pas encore applicable
- f. Établir des relations entre les WIPC et la CAE jusqu'à l'Union africaine, y compris les États membres de l'UA
- g. Partager des expériences et un plaidoyer sur la ratification de la Résolution 1325 au niveau des États parties
- h. Structures de prise de décision dans la CAE, en particulier les structures à travers lesquelles les partenaires régionaux peuvent soumettre des propositions à l'EALA
- i. Plaidoyer, réseautage, synergie entre les réseaux de la Paix et de la Sécurité des femmes et comment pousser l'agenda de la Paix et de la Sécurité des femmes
- j. Apprendre les actions de la Paix et de la Sécurité des femmes à travers le continent, partager des expériences entre la CAE et les pays de la CEDEAO
- k. Comment l'Afrique peut-elle maintenir la Paix et la Sécurité en tenant compte des nombreux traités mondiaux signés ?
- l. Créer un environnement propice à la domestication des instruments ratifiés par les États parties
- m. Apprécier les relations entre les OSC et la CAE, et leurs initiatives conjointes sur la justice transitionnelle pour les jeunes femmes.

2. Ouverture de la réunion

2.1 Allocution de M. Didacus Kaguta, Coordonnateur APSA, Secrétariat de la CAE

Dans son allocution d'ouverture, M. Kaguta a souhaité la bienvenue aux délégués à Moshi. Il a informé l'audience que la CAE a débuté la mise en œuvre de ses initiatives de paix et de sécurité après l'adoption de la Stratégie sur la Paix et la Sécurité Régionale en 2006, qui a été renforcée par l'adoption du Protocole de la CAE sur la Paix et la Sécurité, entré en vigueur en novembre 2018.

Il a ajouté que les principes fondamentaux de la Communauté, énoncés à l'article 6(d) du Traité, stipulent que la Communauté adhère à "la bonne gouvernance, y compris le respect des principes de démocratie, de primauté du droit, de responsabilité, de transparence, de justice sociale, d'égalité des chances, d'égalité de genre, ainsi que la reconnaissance, la promotion et la protection des droits humains et des peuples conformément aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples".



Avec l'adoption de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (RCSNU 1325) et de la Résolution 2250 (2015) sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, tous les pays membres des Nations Unies, y compris les États partenaires de la CAE, ont reconnu les rôles respectifs que jouent les femmes et les jeunes dans le maintien et la promotion de la Paix et de la Sécurité Internationales et ont élaboré leurs Plans d'Action Nationaux respectifs.

La Communauté d'Afrique de l'Est, en tant qu'organisation régionale, s'est donc engagée à veiller à ce que les États partenaires remplissent leurs obligations consistant à offrir aux citoyens un environnement paisible et sécurisé afin de leur permettre d'entreprendre d'autres activités génératrices de revenus favorisant un développement durable. Ce mandat est énoncé à l'Article 5(3), clause (f), selon lequel "la CAE veille à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein des États partenaires ainsi qu'au bon voisinage entre eux". Cette disposition l'oblige à soutenir les États partenaires dans le respect de leurs obligations régionales et internationales, telles qu'énoncées dans les différentes conventions, protocoles, accords et déclarations.

Les dispositions élargies relatives à la Paix et à la Sécurité sont prévues à l'article 124 du Traité, qui précise que la Paix et la Sécurité constituent un préalable au développement social et économique au sein de la Communauté et sont essentielles à la réalisation des objectifs de la

Communauté. Ces dispositions sont également détaillées dans le Protocole sur la Paix et la Sécurité et la Stratégie Régionale pour la Paix et la Sécurité, ainsi que dans les deux Mécanismes relatifs à la Prévention, à la Gestion et à la Résolution des Conflits (PMRC) et au Mécanisme d'Alerte Précoce. Il a également informé le forum que la CAE était en cours de domestication de la Politique de Reconstruction et de Développement Post-conflit (PCRD) de l'Union Africaine et d'élaboration d'une Politique Régionale de Gestion des Réfugiés.

M. Kaguta a ensuite souligné l'importance des PAN et indiqué qu'en 2015, le Secrétariat de la CAE avait élaboré un Plan d'Action Régional sur la 1325, qui constitue un ancrage régional pour l'ensemble des PAN des États partenaires. En outre, la CAE avait élaboré une stratégie pour la mise en œuvre de la résolution 2250 sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, assortie d'un plan de mise en œuvre et d'un outil de suivi-évaluation pour en mesurer l'application ; le tout complété par d'autres interventions dans le Plan d'Action Régional 2022 sur les enfants affectés par les conflits armés. Il a invité les OSC à plaider pour obtenir une représentation dans les initiatives en cours en matière de Paix et de Sécurité, comme le lobbying pour la représentation des femmes et des jeunes dans le processus dirigé par la CAE pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'Est de la RDC, mené par l'ancien Chef d'État du Kenya, Son Excellence Jomo Kenyatta, en sa qualité de facilitateur.

Guidée par l'article 127 du Traité de la CAE, la CAE, en collaboration avec les États partenaires, continue de travailler avec les réseaux de la Société Civile pour mettre en œuvre les dispositions des Plans d'action nationaux sur les femmes, la Paix et la Sécurité, ainsi que sur la jeunesse, la Paix et la Sécurité. Il a souligné la nécessité de former les femmes à la médiation afin de renforcer leur participation aux efforts de paix dans la région et a insisté sur le rôle inestimable que jouent les femmes. Il a remercié WIPC pour son partenariat dans les processus de paix, en tant que mères de combattants qui connaissent mieux les sentiments et les mentalités de leurs enfants combattants.

Il a réaffirmé la volonté et l'engagement de la CAE à travailler avec WIPC en tant que forum international d'apprentissage et de réseautage sur les femmes, la Paix et la Sécurité. Il a souhaité à l'atelier des délibérations et des échanges fructueux.

2.2 Allocution de Mme Juliet Were, Directrice Exécutive Adjointe, Centre International des Femmes pour la Paix

Au nom du Centre International des Femmes pour la Paix, Mme Were a souhaité la bienvenue aux délégués à Moshi, en Tanzanie (Kilimandjaro), et les a remerciés d'avoir investi du temps pour participer au forum d'apprentissage.



Elle a informé l'audience que le WIPC est une organisation féministe travaillant avec des partenaires dans les pays africains en conflit et en post-conflit et au niveau régional pour stimuler le leadership des femmes, amplifier leurs voix et approfondir leur impact dans la recreation de la paix.

Elle a indiqué que les délégués constituaient un ensemble d'acteurs relevant du Just Future Consortium, dont la vision est celle d'un monde dans lequel toutes les personnes en quête de sécurité et de justice bénéficient de changements dans les dynamiques de pouvoir à différents niveaux, conduisant à des résultats politiques plus inclusifs. Le programme vise à renforcer la capacité des parties prenantes locales et à permettre leur plaidoyer collectif, leur influence et leurs actions afin de favoriser des relations de pouvoir plus inclusives, constructives et légitimes. L'effet de ces changements est de promouvoir des institutions de sécurité et de justice plus accessibles, réactives et responsables, ainsi que des dispositifs plus inclusifs en matière de gouvernance politique et de consolidation de la paix.

Mme Were a ajouté que l'organisation était consciente que le travail en partenariat est stratégique et constitue la meilleure manière d'atteindre le JUST FUTURE souhaité. Elle a reconnu l'esprit d'équipe et les réalisations obtenues au cours des trois dernières années, malgré les différents défis. Elle a noté que, dans les 23 années de la RCSNU 1325 (2000) – Femmes, Paix et Sécurité, sous les quatre piliers (Participation, Prévention, Protection, Secours et Réhabilitation), à mai 2023, 18 pays (33 %) avaient un PAN actif, 16 pays (29 %) avaient un PAN expiré et 20 pays (38 %) n'avaient pas de PAN. Une attention accrue restait nécessaire pour catalyser l'adoption de la Women, Peace and Security. De la même manière, cela faisait 8 ans que la RCSNU 2250 (2015) – Jeunesse, Paix et Sécurité, était mise en œuvre, sous les cinq piliers (Participation, Protection, Prévention, Partenariats, Désengagement et Réintégration).

Cette résolution historique exhorte les États membres à donner aux jeunes une plus grande voix dans la prise de décision aux niveaux local, national, régional et international, et à envisager la mise en place de mécanismes permettant aux jeunes de participer de manière significative aux processus de paix.

Elle a rappelé qu'elle était consciente que l'Afrique est le continent le plus jeune du monde, avec 60 % de la population âgée de moins de 25 ans. Il est donc important que la jeunesse soit positionnée pour la productivité, le leadership et la protection des ressources et services. Elle a mis en avant les principaux cadres de l'Union Africaine relatifs à la WPS et à la YPS (entre autres), notamment : AU AGENDA 2063 – L'Afrique que nous voulons, Silencing the Guns by 2020, et le Cadre Continental africain de Résultats (CRF) (2019) comme outil régional de responsabilisation axé sur la mise en œuvre des PAN. À ce jour, 80 % des pays africains disposant de PAN déclarent utiliser le CRF (15 sur 54 États membres de l'Union africaine). Ce cadre complète la RCSNU 1325 avec un cinquième pilier : la Prévention et la Réponse aux Menaces émergentes à la sécurité. Le suivi reste un défi et l'adoption demeure faible.

Mme Were a ajouté que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue un accord commercial ambitieux, avec un champ d'application complet couvrant des secteurs critiques de l'économie africaine. En éliminant les barrières au commerce en Afrique, l'objectif de la ZLECAf est de stimuler de manière significative le commerce intra-africain, notamment dans la production à valeur ajoutée et dans tous les secteurs de l'économie africaine. L'engagement des femmes et des jeunes sera primordial si les conditions sont favorables.

Elle a observé que les défis persistants en Afrique incluent, entre autres : les tensions en République Démocratique du Congo suite à l'intensification des attaques du M23 ; les tensions préélectorales avec attaques contre les défenseurs des droits humains et les activistes ; au Niger,

le coup d'État du 26 juillet et les sanctions de la CEDEAO ; l'impact du changement climatique (atténuation et préparation) ; les pressions économiques parmi d'autres.

Elle a souligné l'importance de l'échange d'apprentissage, indiquant qu'il s'appuyait sur le travail régional de lobbying et de plaidoyer au sein de l'Union Africaine. Il était donc impératif que l'engagement avec les CER soit maintenu afin de garantir la mise en œuvre des résultats et permettre aux OSC d'apporter leur expertise.

Elle a exprimé sa gratitude à la CAE pour le partenariat dans l'organisation de l'échange d'apprentissage et de réseautage et a exprimé sa confiance que cette collaboration générerait davantage d'initiatives. Elle a remercié les différentes équipes venues du Burundi, de la République Démocratique du Congo, du Soudan du Sud, du Mali, du Niger, des Pays-Bas et de l'Ouganda. Elle a salué le Ministère néerlandais des Affaires Etrangères, CORDAID et tous les partenaires qui continuent d'investir dans l'Agenda de Paix et de Sécurité, et a souhaité à la réunion des délibérations fructueuses.

3. Présentations

3.1 Rôle, mandat et structure du Secrétariat de la CAE sur la Paix et la Sécurité par Mr. Didacus Kaguta, Coordonnateur APSA

M. Didacus Kaguta a souligné le rôle critique, le mandat et la structure de la Paix et de la Sécurité dans la CAE. Il a informé les participants que le Traité établissant la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Agenda de Développement de la CAE soulignent que la Paix et la Sécurité forment le socle du développement économique durable et de l'intégration régionale réussie.



Pour concrétiser cette vision, la CAE a mis en œuvre les articles 124 sur la Paix et la Sécurité et 125 sur la Coopération en matière de Défense. Ces deux articles détaillent les objectifs et les stratégies pour chaque domaine de coopération identifié. Dans une démarche significative visant à consolider les interventions en matière de Paix et de Sécurité, un Protocole sur la Paix et la Sécurité a été adopté. Ce Protocole vise à regrouper toutes les initiatives relatives à la Paix et à la Sécurité dans un cadre juridique contraignant unique. Parallèlement, la Stratégie de la CAE sur la Paix et la Sécurité, complétée par son plan d'action, a été élaborée et mise en œuvre.

La présentation s'est également penchée sur les mécanismes liés au Protocole sur la Paix et la Sécurité, notamment la Prévention, la Gestion et la Résolution des Conflits (PGRC) ainsi que le mécanisme d'Alerte Précoce. Ces mécanismes s'inspirent de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité et sont mis en œuvre par le Département de la Paix et de la Sécurité du Secrétariat de la CAE.

L'intervenant a ensuite décrit les structures Politiques de Paix et de Sécurité, depuis le Sommet des Chefs d'État, le Conseil des Ministres, les Conseils Sectoriels Conjointes sur la Défense, la Sécurité Interétatique et la Coordination de la Politique Etrangère ; les Chefs de Police, les Chefs de Défense et les Chefs des Services de Renseignement de la CAE ; la Réunion des Directeurs des Services d'Investigation Criminelle (CID) et des Responsables des Immatriculations des Véhicules ; le Groupe de Travail d'Experts Pluridisciplinaires ; jusqu'au Bureau de Liaison CAE/UA sur la Paix et la Sécurité, en tant que principales instances d'orientation politique et de prise de décision.

Comme présenté, le Protocole de la CAE sur la Paix et la Sécurité comporte une multitude de dispositions. Il vise à protéger la communauté contre les facteurs potentiellement déstabilisateurs tels que les conflits internes, l'agression ou les ruptures de l'ordre public. Il encourage également une meilleure coopération en matière de Paix et de Sécurité, la Résolution Pacifique des Conflits au sein et entre les États partenaires, ainsi que le respect des Conventions Internationales relatives au Désarmement, au Contrôle des Armements et à la Paix. Le Protocole favorise en outre le développement des capacités de maintien de la paix et veille à l'harmonisation des missions d'appui à la paix. Parmi les autres domaines d'intérêt figurent le renforcement des capacités de gestion des catastrophes, l'accueil des réfugiés, la lutte contre le terrorisme et la piraterie, ainsi que la mise en œuvre rigoureuse de la Stratégie Régionale de Paix et de Sécurité.

En conclusion, l'intervenant a présenté les articles du Protocole sur la Paix et la Sécurité ayant un impact direct sur les femmes. Ces articles couvrent un large éventail de thèmes, allant de la lutte contre le terrorisme, la prévention du génocide et l'appui à la paix, à la gestion des réfugiés, au contrôle de la prolifération des armes et à la lutte contre le vol de bétail. Enfin, des interventions clés en matière de Paix et de Sécurité ont été mises en avant, notamment le projet de contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC), le Protocole de la CAE sur la lutte contre les stupéfiants, les initiatives d'alerte précoce en cas de conflit, l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité, le Cadre de Prévention, de Gestion et de Résolution des Conflits, la lutte contre le vol transfrontalier de véhicules et la traite des êtres humains, ainsi que les cadres de coordination, notamment les résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

3.2. Présentations des États membres

Les présentations des États membres ont porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 et de l'Agenda plus large des Femmes, de la Paix et de la Sécurité, de l'Agenda de la Jeunesse, de la Paix et de la Sécurité, ainsi que d'autres engagements en matière d'égalité des sexes.

3.2.1. République du Burundi

Le présentateur a donné un aperçu de la Résolution 1325 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en octobre 2000. L'objectif est de protéger les femmes et les filles pendant et après les conflits armés et de pleinement impliquer les femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation. La résolution souligne le rôle et la position des femmes dans toutes les décisions liées à la paix et à la sécurité.



La République du Burundi s'est engagée à revoir et à adopter des politiques et des lois qui soutiennent la participation des femmes au processus de paix et de sécurité. Elle s'est également engagée à diffuser le contenu des lois nationales, des conventions régionales et internationales relatives aux droits des femmes, y compris la Résolution 1325.

L'audience a été informée qu'avant l'adoption de la Résolution et l'élaboration d'un Plan d'Action connexe, la République du Burundi avait enregistré des progrès grâce à la bonne gouvernance et à la volonté politique qui caractérisent le gouvernement burundais. Il a également été observé que les femmes ont contribué de manière significative à la mise en œuvre de diverses stratégies conçues pour restaurer la Paix et la Sécurité.

Voici une traduction fidèle en français: Ces stratégies comprennent, sans s'y limiter :

Mécanisme institutionnel: Ministère de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de l'Homme et du Genre ; Forum des Femmes ; Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH).

Cadre juridique: La Constitution du Burundi du 7 juin 2018, telle qu'amendée à ce jour, respecte le principe de genre. Au moins 30 % des postes au sein des organes de décision sont attribués aux femmes afin de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes. En outre, le principe d'égalité de genre est une question transversale dans toutes les lois, politiques, programmes et projets.

Paix et sécurité: Les femmes continuent de jouer leur rôle dans le renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et international à travers leur engagement au sein de la Police nationale du Burundi, des Forces de défense nationales, et diverses missions de maintien de la paix. Adoption de divers protocoles sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région.

Niveau économique: La Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes (BIDF) joue un rôle majeur dans la formation des femmes à l'entrepreneuriat, à l'épargne, au crédit et à la création de coopératives ; elle renforce les capacités et l'autonomisation des femmes au niveau communautaire.

Certaines des bonnes pratiques de la République du Burundi incluent, la prise en compte de la violence domestique comme violation des droits de l'homme, la création de bureaux de genre au sein du ministère de la Défense et de la Police nationale, l'engagement des effectifs du ministère de la Défense et de la Police Nationale en matière de genre, l'existence d'un cadre juridique sensible au genre, un nombre élevé de femmes dans divers organes de décision, la collaboration avec la Société Civile pour promouvoir le genre à travers des missions conjointes auprès des organismes internationaux, le partage d'informations, des activités conjointes et des conférences.

Certains des défis qui doivent être relevés incluent: les mécanismes limités de suivi et d'évaluation, la sous-représentation dans les missions de la Police Nationale, l'Armée et le maintien de la paix, la pleine inclusion des femmes dans les mécanismes de consolidation de la paix et les postes de décision, la persistance des barrières culturelles aux droits des femmes.

Des propositions pour atténuer les défis :

- Des efforts accrus pour diffuser les instruments et les engagements internationaux et nationaux
- Plaidoyer pour une augmentation du nombre de femmes dans la Police nationale, les Forces de défense et les missions de maintien de la paix.
- Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution
- Campagnes de sensibilisation continues sur les lois et les conventions internationales relatives aux droits des femmes.

Défis spécifiques à la jeunesse, à la paix et à la sécurité dans la CAE (identifiés par la République du Burundi):

- Les défis de gouvernance restent une source clé de griefs et de conflits, entraînant un sous-développement manifesté par le chômage des jeunes
- Les jeunes sont généralement considérés comme des auteurs ou des victimes, en particulier lorsqu'il s'agit de participation à la violence et à la violence sexuelle basée sur le genre, les femmes étant toujours considérées comme des victimes
- La non-reconnaissance et la non-inclusion des jeunes dans les processus de paix formels, y compris les négociations de paix et le maintien de la paix.

Propositions

- Fournir une formation aux jeunes pour leur permettre de participer activement aux processus de paix et de sécurité
- Promouvoir la participation des jeunes aux processus de paix formels et informels et faciliter leur accès aux processus de décision
- Renforcer les systèmes et les mécanismes régionaux et nationaux pour la protection et la participation des jeunes à la paix et à la sécurité.

3.2.2. République Démocratique du Congo

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est engagé à mettre en œuvre les instruments des droits de l'homme, y compris la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il y a également un engagement à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes.

La RDC a adhéré au Traité le 8 avril 2022 et est devenue membre à part entière le 11 juillet 2022. Elle est déterminée à promouvoir la libre circulation des personnes et des biens. Il est crucial que l'intégration de la CAE assure la paix pour que les femmes et les enfants puissent envisager l'avenir avec espoir.

La RDC cherche activement la paix et les droits de l'homme, en promouvant l'égalité et la non-discrimination pour tous les citoyens, et en réformant le système judiciaire.

En tant que président de l'Union Africaine, le Président de la RDC a dirigé plusieurs efforts, notamment la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 2250.

Le gouvernement de la RDC met actuellement en œuvre le Plan d'Action National 2250 qui a été élaboré en 2018 ; le Ministre de la Jeunesse et le Coordonnateur Chargé de la Jeunesse au Bureau du Président, ainsi que des organisations, mettent en œuvre des activités. En outre, le ministère du Genre et les organisations de femmes vulgarisent le protocole de Maputo, et des services ont été mis en place pour répondre aux besoins des femmes. Les organisations de jeunes et de femmes, en collaboration avec les ministères de la Jeunesse, du Genre et de la Famille et le coordonnateur chargé de la jeunesse et de la lutte contre la violence sexuelle, avec le soutien de partenaires, mettent également en œuvre des activités sur la masculinité positive.



Un projet de Loi sur la Violence Basée sur le Genre et la Violence Domestique initié par les organisations de la Société Civile a été présenté par le Ministre d'État, Ministère de la Justice au Gouvernement et envoyé au Parlement. Le pays a également révisé le Code de la Famille, et les OSC le mettent en œuvre. Les femmes n'ont plus besoin de demander la permission de leur mari pour chercher un emploi, les responsabilités sont partagées, et il y a plusieurs révisions des articles discriminatoires dans le Code.

Des consultations ont été menées pour recueillir les opinions des victimes sur la mise en œuvre de la justice transitionnelle.

Le fonds national d'indemnisation des victimes de violence sexuelle et de conflits a été créé et a ouvert ses bureaux. Le Président a adopté des lois pour la protection des personnes vivant avec des handicaps, des albinos et des peuples autochtones. Une sensibilisation est en cours pour le recrutement volontaire de jeunes femmes et de filles dans l'armée. La présidence de la RDC, par

l'intermédiaire du Bureau du Haut Représentant du Chef de l'État, et le gouvernement, par l'intermédiaire des ministères des Affaires Étrangères, de la Défense et de l'Intégration Régionale, s'engage à trouver des solutions de paix dans la région.

Le groupe rebelle M23 et d'autres groupes militaires continuent de déstabiliser l'Est de la RDC et cette situation ne fait qu'exacerber la crise humanitaire, par exemple : la violence sexuelle avec plus de 3613 cas dans le territoire de Masisi, 3210 à Goma, 3233 à Lubero, totalisant 15193 cas au Nord-Kivu entre janvier et mai 2023 ; des massacres, des déplacements forcés avec plus de 5,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La nomination d'une nouvelle équipe au Mécanisme National de Suivi de l'Accord-Cadre d'Addis-Abeba est une stratégie pour la RDC de revitaliser le suivi de la mise en œuvre de ces engagements pour permettre une revitalisation et/ou une révision appropriée.

Il est essentiel qu'une évaluation régionale (GL) soit menée rapidement pour déterminer le niveau de progrès de chaque pays. La loi électorale en RDC prévoit la liberté de participation aux processus électoraux, mais différents partis politiques ont été réticents à mettre en œuvre ces lois. Les femmes sont toujours à l'avant-garde de la mise en œuvre des initiatives publiques, y compris pendant les pandémies comme Covid-19.

Les femmes exigent une participation significative aux processus de Nairobi et de Luanda ou à d'autres. Elles ont créé une synergie pour la Paix et la Sécurité des femmes pour amplifier leurs voix et s'assurer que l'Agenda de la Paix et de la Sécurité des Femmes est pris en compte. Le ministère de l'Intégration créera bientôt un cadre de dialogue avec les femmes pour leur permettre de transmettre leurs messages et de participer à diverses réunions régionales.

Défis du processus de paix en RDC:

- Crise humanitaire grave, déshumanisation de la population par l'agression d'un pays membre.
- Conflits persistants dus aux ressources du pays.
- Chômage des jeunes, posant un risque important de les attirer vers des groupes armés.
- Non-respect de divers instruments signés par les pays membres pour la restauration de la paix.
- Faiblesse ou absence de coopération judiciaire dans la région ; les criminels se cachent dans les pays voisins.
- Langue : tous les documents sont en anglais.

Recommandation:

Il est essentiel que la CAE crée une plateforme pour que les femmes partagent des idées avec les ministres pour faciliter l'inclusion de leurs recommandations dans les directives et les décisions. Toutes les parties devraient respecter et mettre en œuvre les directives pour promouvoir l'Agenda des Femmes, des Jeunes, de la Paix et de la Sécurité.

Conclusion:

Tous les pays doivent respecter les divers instruments et travailler pour la paix. La paix dans l'est de la RDC contribuera au développement de la région. La paix en RDC est la paix de la région et de toute l'Afrique.

3.2.3. République du Sud-Soudan

La République du Soudan du Sud (RSS) s'est engagée à renforcer l'autonomisation des femmes afin qu'elles participent aux processus de consolidation de la paix et à la direction de la Société Civile ; à prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre, et à impliquer à la fois les hommes et les femmes pour parvenir à l'égalité des genres. Les outils appliqués sont : l'analyse et le rapport sur le genre ; le renforcement des capacités ; les médias, la communication et la sensibilisation ; la création de réseaux et d'alliances ; et l'intégration de la dimension de genre.



Après la dévastatrice guerre civile au Soudan du Sud, la représentation des femmes a chuté en dessous du quota initial de 25 % de participation des femmes dans les institutions gouvernementales fixé en 2011. Les femmes sont fréquemment victimes de violences et sont liées à des facteurs majeurs de conflits intercommunautaires (y compris le vol de bétail pour payer des dots élevées, les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que les litiges fonciers relatifs à l'héritage).

L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) a été signé en septembre 2018, mettant fin à cinq années de guerre civile, et a répondu à cette problématique en établissant un quota de 35 % de représentation des femmes dans toutes les institutions créées dans le cadre du R-ARCSS. Le 21 février 2020, le Gouvernement transitoire d'unité nationale (TGoNU) a été formé au Soudan du Sud. L'objectif est de promouvoir la cohésion sociale, la résilience et le règlement pacifique des conflits entre individus et communautés.

Le RSS collabore et engage des acteurs locaux, notamment des organisations de la Société Civile, des groupes de femmes, des jeunes, des professionnels des médias et d'autres acteurs, à travers la transformation des conflits et des formations au journalisme sensible aux conflits, le théâtre participatif, des programmes radiophoniques, une analyse continue des conflits, des dialogues communautaires et des initiatives locales pour la paix.

S'agissant de la participation des femmes au processus de paix au Soudan du Sud et des dynamiques conflictuelles, les femmes et les enfants constituent le groupe le plus touché par tout conflit au Soudan du Sud. Des violences localisées antérieures ont été liées à des facteurs liés au rôle des femmes au sein de la famille et de la communauté. Des activités criminelles, comme le vol de bétail, sont souvent liées à l'obtention des fonds nécessaires pour répondre à des pratiques culturelles telles que le prix de la mariée et la dot. Dans d'autres cas, des différends familiaux liés au mariage deviennent violents ou divisent les communautés.

En ce qui concerne la participation aux processus de paix, plusieurs obstacles ont été identifiés,

notamment les normes de genre, la prise de décision, le pouvoir et l'autorité. Les rôles et responsabilités liés au genre influencent fortement l'utilisation du temps des femmes, qui sont censées se consacrer aux activités domestiques, ce qui empêche leur participation aux processus de paix et à d'autres activités telles que les initiatives de gouvernance locale, les formations, le travail, etc. Les normes de genre seraient culturellement imposées et renforcées par les hommes. Une autre limitation liée à l'utilisation du temps des femmes est qu'il est culturellement tabou pour les femmes, notamment les femmes mariées, de sortir le soir, alors que certains ont indiqué que les réunions politiques importantes ont souvent lieu à ces moments-là. Il est important de prendre en compte l'intersection des identités de genre ainsi que les obstacles auxquels sont confrontés différents groupes.

Violence basée sur le genre: La violence domestique est le type de violence le plus couramment signalé par les femmes, près d'un quart des femmes au Soudan du Sud signalent que le dernier conflit qu'elles ont vécu était la violence à la maison. Ces cas d'abus sexuels ou physiques sont souvent non signalés et non traités. Les coutumes et attitudes locales sur le genre ont perpétué les abus envers les femmes et les ont empêchées d'accéder à la justice. Les victimes de violence basée sur le genre sont souvent stigmatisées par les membres de la communauté et sont parfois découragées de signaler ces cas par la police, qui peut leur dire de rentrer chez elles et de régler le problème avec leur famille. Les femmes signalent également les mariages précoces et forcés comme des conflits clés basés sur le genre auxquels elles sont confrontées dans la communauté. La COVID-19 a mis les femmes et les filles à un risque accru de violence basée sur le genre. Les mesures de quarantaine, la réduction de l'accès au soutien externe tel que les interventions juridiques et le stress associé à la perturbation économique et sociale sont autant de facteurs qui augmentent le risque de violence basée sur le genre à la maison.

Prix de la dot: Le système de dot au Soudan du Sud, les membres masculins de la famille organisent des mariages et fixent le prix de la mariée pour leurs parentés féminines. La forme la plus populaire de compensation de dot est l'échange de bétail du marié au père/famille de la femme pour obtenir la permission de se marier. La détérioration de l'économie a laissé de nombreux hommes incapables de payer la dot traditionnelle. Cela explique en partie, mais pas entièrement, le vol de bétail au Soudan du Sud, car les hommes cherchent à ajouter du bétail à leur paiement de dot pour se marier. Les raids de bétail sont liés à des cycles de représailles entre et parmi les communautés. Une augmentation de la disponibilité des armes due au conflit a augmenté la létalité des raids de bétail, entraînant un nombre accru de décès qui peuvent déclencher des cycles de représailles.

Litiges familiaux et inter-tribaux: Les litiges familiaux sont souvent associés au mariage, y compris les questions de mariage inter-tribal, de viol, de divorce et d'enlèvement de femmes pour le mariage. Dans les arrangements de mariage, les femmes sont souvent traitées comme des biens et l'arrangement est traité comme une transaction. Des conflits surgissent également lorsque les procédures de mariage traditionnelles/culturelles ne sont pas suivies. "L'enlèvement de filles pour le mariage" est signalé comme un déclencheur majeur de conflit au Soudan du Sud. Lorsque cela se produit, cela entraîne souvent un conflit violent entre les deux familles, qui exigent une compensation pour "vol".

Contraintes économiques et de subsistance: L'instabilité politique, la violence continue et la réduction des investissements internationaux ont créé un environnement économique en détérioration rapide, caractérisé par des fluctuations monétaires volatiles et des opportunités d'emploi limitées. Pourtant, même lorsqu'elles dirigent des ménages, elles sont confrontées à des contraintes importantes, notamment le refus fréquent de la propriété formelle, même dans les cas où les maris ou les parentés masculins sont décédés. Seulement 13 % des femmes étaient

conscientes de leur droit légal et constitutionnel de posséder des biens.

Le présentateur a souligné un certain nombre d'opportunités pour atténuer les défis ci-dessus comme suit :

Inclusion dans les processus de paix: Mesures de responsabilité pour les réseaux de paix afin que l'exclusion (par exemple, basée sur sa tribu ou son clan) puisse être systématiquement traitée ; travailler avec les réseaux existants soutenant les jeunes ou l'inclusion des femmes dans les efforts de paix et élargir l'accès du Réseautage dans les zones rurales ; utiliser les langues locales pour transmettre des messages ; et rendre les réseaux plus accessibles grâce à la promotion sur des plateformes médiatiques plus couramment disponibles (par exemple, la radio).

Élever les voix des femmes: Cela se reflète dans l'intersection du mariage, de l'âge, de la richesse, du genre et du niveau d'éducation d'une manière qui augmenterait la capacité d'être entendu dans sa communauté. Amplifier les perspectives, les histoires et les voix des femmes et des jeunes femmes dans les médias ou dans des contextes informels (comme les clubs d'écoute de la radio) peut être une approche accessible pour permettre aux femmes de se sentir à l'aise de partager.

Se rassembler autour d'intérêts communs: La notion de travail au niveau local était censée être en mesure d'améliorer considérablement le niveau de participation des femmes aux efforts de paix, en particulier grâce à la sensibilisation, à l'éducation et à l'accès à l'information. Ces actions correspondaient à ce qui a été dit sur la façon dont les jeunes femmes et les hommes pouvaient collaborer à travers la défense de la paix et l'éducation civique au niveau communautaire ou local.

Lutte contre la violence basée sur le genre: lutter contre ce vice nécessite un changement des normes sociales concernant l'acceptation de la violence domestique et de la violence basée sur le genre, une augmentation du signalement et des mécanismes de justice/responsabilité en place et des opportunités de participer à la guérison des traumatismes. Certains membres de la communauté ont suggéré que les femmes devraient demander justice pour les cas de violence basée sur le genre par l'intermédiaire des chefs ou de la police ; d'autres ont insisté sur le fait que les anciens, les chefs de clan, les membres de la famille ou les voisins sont les acteurs les plus appropriés à approcher. Les tribunaux familiaux et d'autres systèmes coutumiers semblent toujours être le premier mécanisme par lequel les victimes sont censées signaler les cas.

Activité économique: Les espaces économiques tels que les marchés sont des domaines critiques pour impliquer les femmes. Comme indiqué ci-dessus, les tensions inter-tribales sont un facteur majeur de conflit et à mesure que les relations inter-tribales se détériorent, les femmes se retirent souvent de l'engagement dans le commerce et d'autres activités économiques avec des groupes autres que les leurs, réduisant les opportunités de collaboration et d'échange constructifs entre les groupes. Les efforts pour élargir l'autonomisation économique peuvent être liés au travail de cohésion sociale pour améliorer les interactions, promouvoir la collaboration et développer des relations entre les groupes divisés. Il existe une forte corrélation entre le nombre d'interactions entre les tribus et les niveaux de confiance intercommunautaire.

Intersectionnalité et changements d'identité: Il y a eu des améliorations dans l'incorporation des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau national, mais les femmes sont généralement absentes des mécanismes locaux de consolidation de la paix et de résolution des conflits. Les femmes et les jeunes femmes au Soudan du Sud doivent être intégrées dans les initiatives locales de consolidation de la paix pour promouvoir la confiance inter-tribale, les mécanismes de résolution des conflits non violents et autonomiser les femmes en tant que groupe de pression pour la paix dans leurs communautés.

3.3. Partage d'Expérience des Partenaires de Just Future

3.3.1. Étude de Cas sur le Plaidoyer : Une Expérience Réussie de Lobbying et de Plaidoyer avec le Soutien de WIPC / JUST FUTURE par FORANEV- DRC

La loi de FONAREV: La loi sur les principes fondamentaux relatifs à la protection et à l'indemnisation des victimes de violence sexuelle et d'autres crimes contre la Paix et la Sécurité de l'humanité.

Le présentateur a informé les participants que la RDC s'est engagée à adhérer aux protocoles internationaux et est entrain de mettre en œuvre la justice transitionnelle. La Première Dame a été impliquée dans la justice transitionnelle et s'est engagée sur la question des réparations pour les victimes de violence sexuelle ; une grande mobilisation des acteurs a eu lieu sur la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle;



Le présentateur a souligné les stratégies utilisées jusqu'à présent, notamment:

- Établissement d'une alliance nationale de plaidoyer des OSC et des ONGs pour soutenir le processus FONAREV (SOS IJM est le leader) qui rassemble plusieurs OSC et ONG dans les 26 provinces de la RDC, y compris SOPEPADI. Cette activité a bénéficié du soutien de WIPC dans le processus Just Future ;
- Rédaction et soumission de notes techniques et d'arguments sur la loi FONAREV et le fonctionnement de la Commission FONAREV elle-même ;
- Organisation d'ateliers d'échange avec la Commission FONAREV pour modifier ses textes opérationnels ;
- Organisation de conférences de presse et publication de communiqués de presse sur la position de l'ANPR, etc. ;
- Élaboration de spécifications qui résument les besoins des victimes en termes de justice et de réparations individuelles et collectives ;
- Mission de plaidoyer à Kinshasa (DFJ & SOS IJM) avec les victimes et réunion avec des personnalités clés telles que la Première Dame, les membres du gouvernement et les missions diplomatiques.

Les principaux acteurs de la mise en œuvre des stratégies et des programmes soulignés ci-dessus incluent ; la Première Dame, le Premier ministre, les Ministres de la Justice et des Droits de l'homme ; la Commission PAJ de l'Assemblée Nationale ; les Nations Unies et les Missions Diplomatiques ; entre autres.

Les réalisations ont été enregistrées comme suit:

- Loi FONAREV promulguée le 26 décembre 2022 ;
- Décret portant création du Fonds voté au Conseil des Ministres avec plusieurs sources de financement gouvernementales, principalement une allocation budgétaire annuelle et un montant initial de 100 millions de dollars américains ;
- Décret pour la mise en œuvre de la loi FONAREV finalisé entre l'ANPR et la Commission FONAREV en avril 2023 ;
- Ordonnance portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de FONAREV publiée le 30 juin 2023, avec la nomination de deux femmes qui sont elles-mêmes des survivantes ;
- Spécifications des besoins des organisations de survivants de divers sites de massacres dans le Sud-Kivu et le Nord-Kivu présentées aux acteurs politiques clés de la mise en œuvre de FONAREV à Kinshasa, en juin 2023.

Statut actuel de FONAREV

- L'article 28 de la loi FONAREV prévoit la commémoration du GENOCOST congolais chaque 2 août. Le premier événement a eu lieu le 2 août 2023, sur la place évoluée de Kinshasa et à la ville de l'OUA en présence du président de la République, de son épouse, de survivants et d'OSC aidant les victimes de 26 provinces, ainsi que d'autres invités, y compris les plus hautes personnalités du pays ;
- Promulgation de l'ordonnance portant création de la Commission consultative CIAVAR-FONAREV en attendant la nomination des animateurs ;
- Le démarrage effectif des opérations de FONAREV avec des réunions du Conseil d'administration et des consultations avec les survivants et les organisations de la Société Civile aidant les victimes ;
- Soumission du mémorandum des OSC sur les priorités qui devraient attirer l'attention de FONAREV, en particulier la priorisation des victimes avec une décision judiciaire finale ainsi que la création du Tribunal international pour la RDC.

Défis: le principal défi envisagé est le risque de politisation de FONAREV.

Prochaines étapes:

- Assurer que les victimes soient au centre de l'ensemble du processus FONAREV, en respectant les principes d'inclusion, de non-discrimination, d'égalité, etc.
- Suivre l'engagement du Chef de l'État à demander la création du Tribunal Pénal International pour la RDC au Conseil de Sécurité ;
- Soutenir l'efficacité de l'ANPR pour assurer un suivi régulier des activités de FONAREV et renforcer les OSC avec des cliniques juridiques qui aident quotidiennement les femmes victimes de violence sexuelle à accéder à la justice et aux réparations individuelles et collectives.

3.3.2. Expérience d'AFRABU - BARREAU DES AVOCATS DE BUJUMBURA - OAG sur l'agenda FJPPS à travers le programme JUST FUTURE

Le présentateur a noté que l'implication des bénéficiaires contribue à faire progresser l'agenda des Femmes, des Jeunes, de la Paix et de la Sécurité sur tous les piliers, en particulier leur participation et leur contribution à la prévention des conflits et au désengagement des jeunes. L'approche consiste à ce que les bénéficiaires des actions de plaidoyer comprennent l'agenda et s'engagent d'eux-mêmes.



AFRABU et CORDAID sont membres du Comité national de pilotage pour la mise en œuvre du Plan d'Action National de la RCSNU 1325 ; le Burundi est à sa 3^e génération depuis 2013. AFRABU, en collaboration avec CORDAID, met en œuvre l'Agenda FJPS- Le programme JF (2021-2025) avec un accent particulier : plaidoyer pour "une prise de décision politique inclusive et un processus de paix". AFRABU collabore avec WIPC en termes de renforcement des capacités pour les bénéficiaires/alliés et de réalisation d'études de recherche. Les politiques et stratégies pour la mise en œuvre de la R1325 sont avancées par rapport à la R2250, mais il y a des initiatives remarquables pour faire progresser l'agenda JPS.

Le taux de représentation moyen des femmes au 31 décembre 2022 était de 22 %. Les articles 173 et 213 et le code électoral pour les élections de 2020 ont été améliorés.

Le programme JF a été adopté par les autorités gouvernementales, en particulier les Ministères chargés de l'Intérieur ; du Genre ; de la Justice ; et de la Jeunesse. Dans le domaine du plaidoyer sur l'agenda FJP&S, il était important de comprendre d'abord l'engagement et la coopération du pays aux niveaux sous-régional et régional:

- (i) les politiques nationales et leur localisation, les stratégies, les initiatives prises, la coopération régionale, les normes sociétales, la place des femmes, des jeunes, les perceptions, les limitations;
- (ii) la volonté politique, les initiatives prises ? Un cadre juridique qui peut corriger les inégalités, les normes sociétales défavorables, la construction d'une stratégie de lobbying et de plaidoyer:
- (iii) Qui mobiliser ? Avec qui ? Comment ? Les défis à surmonter.

Les stratégies employées comprennent: des études, des évaluations, des analyses comme base (avec CORDAID et WIPC)- certains textes non domestiqués, des textes avec des lacunes, une faible

représentation, une faible prise en compte du genre ; la construction de nouvelles stratégies et l'expérience nationale et communautaire ; la création d'espaces et l'engagement dans des débats avec les décideurs politiques, les administrateurs, les élus à différents niveaux ; des dialogues communautaires, avec les parlementaires, les administrateurs locaux, dans les médias ; des notes de politique à l'intention des décideurs ; la collaboration avec CORDAID et le comité de pilotage pour des actions de plaidoyer stratégique en termes d'accès à la justice et de participation inclusive.

En outre, le renforcement des capacités des partenaires, des alliés, des bénéficiaires et des décideurs a été essentiel pour l'agenda. L'engagement des alliés et des bénéficiaires en ayant des plans de plaidoyer et des capacités pour mener des actions de plaidoyer conjointes ; plaider pour leurs droits et contribuer à la prévention des conflits.

Une autre stratégie a été le réseautage au niveau national et international, avoir une voix plus forte, y compris des ambassadeurs au niveau local. AFRABU a créé une plateforme d'échange, de collaboration et de plaidoyer composée de femmes, de jeunes de la Société Civile et d'élus (dans 7 provinces sur 18), le renforcement par les pairs, le coaching des femmes et des jeunes élus et la prévention des conflits.

Des cas concrets à travers Just Future comprennent ; le conseil des notables de la colline ou du quartier avec un taux de représentation des femmes de 24 % (première fois que les élections locales donnent un tel taux pour les femmes) grâce au plaidoyer et à l'initiative prise par les décideurs ; l'intégration des femmes, des jeunes et des groupes les plus exclus (avec des besoins spécifiques) dans la localisation du Plan National de Développement et dans les processus d'élaboration des Plans de Développement Communal (PCDC) et l'intégration de leurs priorités (dans 28 communes) ; et l'intégration des femmes, des jeunes et des groupes les plus exclus dans les comités locaux de paix et de développement.

AFRABU a fait les recommandations suivantes à la CAE:

- Suivre/Exiger la domestication de la Politique genre de la CAE dans les pays membres
- Mettre en place une structure responsable de la domestication des textes dans les pays.
- Suivre les indicateurs : ouvrir un débat avec les pays membres de la CAE sur la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité .
- Créer des espaces pré et post-sommet avec la Société Civile : ce sont des acteurs essentiels qui peuvent faire de bonnes propositions pour l'agenda des femmes, des jeunes et de la sécurité.

Leçons apprises dans le domaine de la FJPS

- Le fardeau du droit coutumier devrait être priorisé dans les discussions sur l'agenda FJPS.
- Le cadre juridique est difficile à établir et à mettre en œuvre. Le plaidoyer pour un cadre juridique favorable prend beaucoup de temps.
- Plaidoyer pour un Code de la famille et des personnes amélioré et plus inclusif
- Plaidoyer pour l'établissement d'une loi sur la succession, les régimes matrimoniaux et les dons.
- Plaidoyer pour l'introduction de quotas dans les postes non électifs et au niveau local.

3.3.3 Partage d'expérience par Women Partners for Health par Harriet Poni Dumba, Point focal genre, Projet JFA Sud-Soudan

La présentatrice a informé la réunion que les réseaux de femmes ont mené des actions de lobbying et ont renforcé leur plaidoyer dans plusieurs domaines, notamment : la mise en œuvre du protocole de Maputo après son dépôt et sa ratification à l'UA ; la mise en œuvre intégrale de l'action affirmative de 35 % de quota pour les femmes dans l'accord de paix et dans la feuille de route ; l'adaptation et la mise en œuvre du deuxième PAN.



En outre, il y a eu des actions de lobbying, de plaidoyer et de sensibilisation dans les domaines suivants :

- la sensibilisation des femmes au niveau communautaire sur la protection des droits des femmes dans les processus de rédaction de la Constitution permanente et la participation des femmes aux élections (candidature des femmes) et la formation des femmes à leur rôle et à leur participation aux processus de prise de décision à tous les niveaux ;
- la documentation des défis auxquels les femmes sont confrontées et l'élaboration de messages de lobbying pour les médias, les réseaux sociaux et d'autres plateformes ;
- le lobbying auprès des organismes régionaux tels que l'IGAD, le RJEMC, le CTSAMM-VM, le Conseil de défense et de sécurité (SDSB) et l'UA pour amplifier les voix des femmes sur les questions clés de sécurité auxquelles elles sont confrontées ;
- le lobbying auprès des législateurs et du ministère de la Justice et d'autres acteurs clés pour garantir que les questions des femmes soient prioritaires ;
- les groupes de femmes poussent à la construction de prisons pour femmes (par exemple à Magwi, la MINUSS s'est engagée à construire des prisons en 2024 dans le cadre du projet à impact rapide, mais cela nécessite un suivi plus étroit pour que cela se réalise) ;
- les femmes du comté de Magwi ont participé à la lutte contre les cas de déforestation ;
- le soutien aux groupes exclus, en particulier les femmes, pour accéder aux ID nationaux avant les élections.

Les succès enregistrés comprennent:

- la production d'une analyse de genre de l'accord de paix qui est traduite en 4 dialectes (Bari, arabe, Dinka et Nuer) pour faciliter la compréhension et l'utilisation par les femmes au niveau communautaire ;
- le Réseautage travaille sur l'analyse de genre de la commission pour la vérité, la réconciliation et la guérison en se concentrant sur les écarts de genre et la participation des femmes ;
- le lobbying pour que les commissions soient sensibles au genre lors de la nomination ;
- la création de liens avec les OSC dirigées par des femmes pour un meilleur engagement et un meilleur reporting ;

- les réseaux d'OSC de femmes sont engagés dans le lobbying de la CAE et d'autres acteurs régionaux pour partager des recommandations, des rapports et des conseils techniques des think tanks de la CAE.

Observations et questions émergentes des présentations des États partenaires

- a. Existe-t-il une structure qui rassemble toutes les organisations de la Société Civile et les structures qui répondent aux besoins des femmes et des jeunes au niveau national ?
- b. La République du Sud-Soudan est en train de mener des élections. Comment la CAE est-elle préparée à soutenir le RSS dans la mise en œuvre de la feuille de route électorale ?
- c. La CAE met en œuvre un protocole sur le vol de bétail "Mifugo" qui a un plan de mise en œuvre. Comment ce protocole peut-il être appliqué pour atténuer les cas de vol de bétail dans certains États partenaires ?
- d. Implication des OSC pour influencer la prise de décision au niveau national et renforcer les mécanismes de communication et de responsabilité
- e. Plus d'implication des jeunes dans les questions de paix et de sécurité pour les protéger de la manipulation et de la radicalisation
- f. Quelles stratégies sont en place pour maintenir la paix et gérer la violence contre les femmes et les hommes ? Il y a une violence généralisée, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre, dans certains pays.
- g. Les activités des groupes armés ont eu des effets dévastateurs en RDC. Un certain nombre d'accords de paix ont été signés. Comment la CAE est-elle impliquée dans ces processus ?
- h. Dans quelle mesure les femmes sont-elles impliquées dans les processus de paix, en particulier le processus de Nairobi ?
- i. Le Sud-Soudan a été rappelé qu'il avait adhéré au Traité de la CAE et qu'il devrait donc profiter de la mise en œuvre du Protocole sur le trafic illicite de drogues.
- j. Il est important de financer les interventions sur la jeunesse, la Paix et la Sécurité en particulier dans les domaines du changement de mentalité et de la violence sexuelle et basée sur le genre.
- k. Les initiatives qui donnent aux citoyens les moyens économiques. Où en est la CAE dans la mise en œuvre de la ZMU ?
- l. Besoin de traduire les documents en français et en kiswahili et de les diffuser largement.

3.4 Présentation sur le Genre, la Paix et la Sécurité dans la CAE, la Jeunesse, la Paix et la Sécurité et le Processus de Dialogue Consultatif de la CAE par M. Morris Tayebwa

3.4.1. Genre, Paix et Sécurité dans la CAE - RCSNU 1325 sur les femmes, la Paix et la Sécurité

Dans sa présentation, M. Tayebwa, du Département du Genre et du Développement Communautaire du Secrétariat de la CAE, a informé l'audience que la Politique Genre de la CAE, adoptée en 2018, est au cœur du processus d'intégration de l'Afrique de l'Est et tire son mandat des articles 5(e), 5(f), 5(g) et 6(d) du Traité portant création de la Communauté d'Afrique de l'Est. Ces articles mettent l'accent sur l'intégration du genre, la promotion de la paix et le respect des droits de l'homme, entre autres objectifs et principes de la CAE.



Dans le cadre de la Stratégie de Développement de la CAE, le genre est considéré comme une priorité clé. La stratégie souligne l'intégration du genre dans les projets et programmes, met en évidence le rôle central des femmes dans le développement socio-économique et promeut la participation communautaire. Ainsi, un Conseil sectoriel autonome pour le genre, la jeunesse, les enfants, la protection sociale et le développement communautaire a été créé et est opérationnel. Le Conseil sectoriel a joué un rôle central dans l'adoption de politiques et de cadres programmatiques qui ont un impact positif significatif sur la vie des jeunes, des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

La présentation a souligné que divers cadres politiques renforcent ces efforts, notamment le Cadre de Développement Social de la CAE (2013), la Politique Jeunesse de la CAE (2013) et des directives telles que la Stratégie d'Intégration du Genre pour les organes de la CAE (2013) et des mécanismes de responsabilité tels que les audits genre qui sont menés tous les cinq ans pour évaluer les progrès.

L'atelier a été informé que le Domaine prioritaire 13 de la Politique Genre de la CAE se concentre particulièrement sur la Paix et la Sécurité et a été développé à partir de la compréhension que la rupture de la paix par le stress, les troubles, la violence et les conflits armés affecte et impacte de manière disproportionnée les femmes. Malgré le fardeau qu'elles portent, leur représentation dans les processus de paix reste minimale.

La présentation a souligné que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU est un instrument mondial phare qui intègre les questions des femmes dans le discours sur la Paix et la Sécurité de tous les membres des Nations Unies. Elle a établi des normes pour la participation des femmes aux processus de paix, en mettant l'accent sur la prévention, la protection, la participation et le relèvement après les conflits comme piliers clés. La présentation a donc discuté des initiatives des États partenaires dans la mise en œuvre de la RCSNU 1325 à travers les Plans d'Action Nationaux (PAN) pour l'implication holistique des femmes dans les processus de paix et de sécurité.

3.4.2 Jeunesse, Paix et Sécurité dans la CAE

M. Tayebwa a également fait une présentation sur la participation des jeunes au processus d'intégration de la CAE.

Il a noté que les États de la CAE mettent actuellement en œuvre la Politique Jeunesse de la CAE (2013) avec l'objectif principal d'intégrer les questions des jeunes au niveau communautaire, de sensibiliser les décideurs, de donner aux jeunes les moyens de réaliser leur potentiel, d'assurer leur participation active aux processus politiques et de promouvoir les valeurs énoncées dans la politique. La politique identifie des domaines prioritaires tels que les moyens de subsistance durables, l'éducation, la santé, les TIC, la Paix et la Sécurité, le développement durable, le genre, les loisirs, la culture, le service communautaire, les jeunes de la diaspora, l'éradication de la pauvreté, la prise de décision et le réseautage, entre autres.

La politique souligne en outre le rôle des jeunes dans la Paix et la Sécurité en renforçant leur capacité en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits, en plaidant pour une culture de paix, en condamnant l'implication des jeunes dans les conflits armés et en soutenant leur rétablissement après les conflits.

Les voies d'engagement des jeunes discutées comprennent un projet de Conseil de la Jeunesse d'Afrique de l'Est, des débats universitaires annuels de la CAE, des clubs de jeunes de la CAE, le Réseautage des jeunes d'Afrique de l'Est, des concours de rédaction et un projet de Forum parlementaire de la jeunesse de la CAE.

La présentation a souligné que la vision pour l'engagement des jeunes est une Communauté d'Afrique de l'Est stable, sûre et pacifique, avec la mission d'assurer l'implication inclusive des jeunes dans la Paix et la Sécurité de la région.

Les stratégies pour atteindre cette vision comprennent l'amélioration de la participation des jeunes aux processus politiques, l'augmentation de leur implication dans la prévention des conflits, la protection des jeunes dans les situations de paix et de conflit, le renforcement de la coordination entre les institutions et la focalisation sur les réformes de désarmement et de sécurité centrées sur les jeunes.

La CAE a également élaboré une Stratégie sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité qui vise à accroître la participation des jeunes à la prévention des conflits, à la gestion et aux processus politiques pour la stabilité de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

Elle vise également à renforcer la protection des jeunes à différents stades du conflit et à renforcer la capacité de la CAE en matière de recherche sur la paix et le développement.

En outre, la CAE a créé une Plateforme pour la Jeunesse, la Paix et la Sécurité pour promouvoir le dialogue entre les États partenaires de la CAE, les institutions et les jeunes sur les questions de paix et de sécurité.

Elle vise à renforcer les partenariats entre les réseaux de jeunes à différents niveaux et à améliorer la capacité des jeunes en matière de prévention et de résolution des conflits.

Une Stratégie de Communication pour la Jeunesse, la Paix et la Sécurité a été élaborée pour accroître la sensibilisation et la compréhension des lois et politiques sur la jeunesse, la Paix et la Sécurité (JPS), promouvoir la couverture médiatique sur les questions de paix et de sécurité et renforcer les partenariats pour la mise en œuvre des questions de JPS.

En outre, la CAE a établi un Cadre de suivi pour la jeunesse, la Paix et la Sécurité comme outil pour suivre les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CAE sur la jeunesse, la Paix et la Sécurité, mesurer les engagements régionaux et internationaux et fournir une plateforme pour

le suivi et la réponse aux questions de jeunesse, de paix et de sécurité transfrontalières.

Enfin, une Feuille de route pour le renforcement des systèmes de protection de l'enfant et la collaboration transfrontalière a été élaborée pour guider les stratégies régionales et nationales visant à répondre aux besoins des enfants réfugiés et migrants et des jeunes dans la CAE.

3.4.3. Discussions en plénière, perspectives et opportunités d'engagement des OSC sur les FJP&S et les JPS

La réunion a pris note du fait que les États partenaires avaient intégré la RCSNU 1325 et que le Secrétariat de la CAE avait, grâce à l'élaboration de politiques, stratégies et lignes directrices régionales, été actif dans le soutien aux États partenaires concernant la mise en œuvre des Résolutions 1325 (sur les Femmes, la Paix et la Sécurité) et 2250 (sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il y a une dynamique positive dans la mise en œuvre des PAN de la RCSNU 1325 et une tendance à la hausse pour l'intégration des actions préconisées dans la RCSNU 2250. La CAE a stratégiquement nourri ces progrès grâce à des initiatives de renforcement des capacités et des collaborations. En particulier, les Organisations de la Société Civile et les Organisations communautaires ont un rôle clé à jouer dans la popularisation de ces résolutions, le plaidoyer et la promotion conjointe de la mise en œuvre avec les gouvernements et les autres parties prenantes. Certains des domaines clés sur lesquels se concentrer comprennent :

- a. **Formuler** une stratégie dédiée pour les Femmes, la Paix et la Sécurité , son Plan d'action, son Cadre de suivi et sa Stratégie de communication.
- b. **Introduire** des mécanismes d'examen par les pairs pour superviser la mise en œuvre par les États partenaires des engagements clés régionaux, continentaux et mondiaux sur les FJP&S et les JPS.
- c. **Amplifier** les efforts de formation ciblant les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour accélérer la mise en œuvre.
- d. **Élargir** la compréhension des résolutions en les traduisant de l'anglais vers d'autres langues majeures de la CAE, le français et le kiswahili, et si possible, les langues locales et les formats adaptés aux personnes handicapées.
- e. **Collaborer** avec l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est pour suivre la mise en œuvre et la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est pour les litiges, la justice et les avis juridiques sur les questions de Paix et de Sécurité.
- f. **Mobiliser** des ressources financières accrues spécifiquement destinées aux programmes d'autonomisation des jeunes et des femmes.
- g. **Promouvoir** les dialogues culturels et religieux pour rectifier les normes qui entravent la mise en œuvre effective des résolutions respectives de la RCSNU.
- h. **Plaidoyer** pour que les États partenaires mettent en œuvre les PAN avec des cadres de financement et de suivi adéquats.
- i. **Promouvoir** les dialogues intergénérationnels pour enrichir la consolidation de la paix.
- j. **Lancer** périodiquement des initiatives de recherche et d'évaluation pour suivre les progrès.
- k. **Accélérer** les actions dans les nouveaux membres de la CAE, à savoir la République du Soudan du Sud et la République démocratique du Congo.

3.4.4. Engagement de la Société Civile dans le processus d'intégration de la CAE

Le Secrétariat de la CAE a fait une présentation sur le rôle de la Société Civile dans le processus d'intégration de la CAE. La présentation a décrit la Société Civile dans la CAE comme les ONG, les OING, les OCB, les OBF, les Syndicats, les Associations professionnelles, les Universitaires, les Médias et d'autres groupes d'intérêt. Le Traité de la CAE, dans ses articles 127, 128 et 129, souligne l'importance d'un environnement propice pour que ces groupes et le secteur privé participent activement au développement communautaire.

L'atelier a été informé qu'il existe divers organismes parapluies représentant les différentes Organisations de la Société Civile, à savoir ; le Réseautage de la jeunesse de l'Afrique de l'Est (Jeunesse) ; le Réseautage des droits de l'enfant de l'Afrique de l'Est (Enfants) ; la Confédération des syndicats de l'Afrique de l'Est (travailleurs) ; l'Association des Gouvernements Locaux de l'Afrique de l'Est ; la Plateforme de Santé de l'Afrique de l'Est et le Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Est (FOSC).

Le FOSC aide à renforcer la participation de la Société Civile aux processus de la CAE.

Les sections nationales du FOSC recueillent les perspectives des communautés locales qui sont ensuite consolidées au niveau national par le biais de conférences.

Ces délibérations sont présentées à la CAE par l'intermédiaire du Comité de dialogue régional. Le FOSC maintient également une communication active avec les diverses parties prenantes impliquées dans le processus d'intégration régionale de la CAE.

La présentation a mis en évidence les réalisations obtenues grâce à l'engagement de la CAE avec les OSC. Il a été établi que les OSC ont contribué à la définition de l'agenda de plusieurs forums de la CAE et ont mené des discussions sur diverses politiques de la CAE. Elles ont également établi de multiples alliances de travail avec des partenaires de développement et des parties prenantes, renforçant ainsi les pratiques de gouvernance et d'élaboration des politiques. La présentation a souligné des problèmes tels que les retards dans l'enregistrement des sections nationales, les liens faibles avec certains organismes, les limitations de personnel, les dépendances financières, les barrières politiques et le soutien inadéquat des États partenaires comme les principaux défis affectant les OSC.

La présentation a souligné le potentiel des OSC à collaborer avec les institutions académiques, les organisations confessionnelles et d'autres organismes.

Encourager les organisations membres à prioriser les questions de la CAE, à élargir les opportunités de réseautage interrégional et à s'associer avec des organismes de premier plan pour le plaidoyer politique étaient quelques-unes des opportunités soulignées.

Le Secrétariat de la CAE a informé l'atelier qu'un chemin clair pour l'engagement des OSC est le Cadre de Dialogue Consultatif qui a été adopté en 2012. Le CDF a permis une participation extensive de la Société Civile à toutes les étapes de l'élaboration des politiques, de la conception à l'évaluation. Il a également favorisé des liens précieux avec le Secrétariat de la CAE, d'autres organes de la CAE et de nombreux organismes de premier plan et parties prenantes.

Des suggestions pour renforcer le rôle des OSC comprenaient des efforts de sensibilisation intenses à tous les niveaux, des mécanismes de rétroaction renforcés, l'établissement de protocoles de suivi pour s'assurer que les actions nationales sont conformes aux engagements régionaux, l'approfondissement de la collaboration entre les MEAC et les OSC, et la mobilisation de ressources pour un dialogue continu.

4. Travail de groupe

La réunion a constitué des groupes et a fait des recommandations sur un certain nombre de thèmes :

Groupe I

Question 1:

Comment les structures de la CAE peuvent-elles être renforcées et intégrées pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des PAN (FJP&S et JPS) dans tous les États partenaires ?

- a. Établir un forum national des OSC au Soudan du Sud, en RDC, au Mali, au Burundi, au Niger, en Tanzanie et en Ouganda pour se concerter avec le secrétariat de la CAE ;
- b. Les OSC de la CAE doivent collaborer avec les organismes régionaux d'Afrique de l'Ouest et travailler sur les domaines de la FJP&S/JPS ;
- c. Établir un bureau de liaison dans tous les États membres pour faciliter l'harmonisation des structures de la CAE ;
- d. Élaborer un outil de suivi et d'évaluation pour la FJP&S dans les États membres ;
- e. Le Secrétariat de la CAE doit s'assurer qu'une allocation de ressources adéquate est faite dans les budgets annuels pour assurer la mise en œuvre effective des PAN ;
- f. Les OSC doivent participer directement au lobbying pour les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective des PAN et de la FJP&S et de la JPS ;
- g. Les OSC doivent soutenir la relance du forum de la Société Civile du Soudan du Sud pour promouvoir la mise en œuvre de la FJP&S/JPS.

Question 2: Travailler au niveau national

Comment les gouvernements nationaux peuvent-ils s'assurer que leurs mesures législatives et stratégiques sont à la fois efficaces au niveau local et conformes aux initiatives de la CAE ?

- a. Les gouvernements nationaux doivent assurer l'application et la mise en œuvre des lois au niveau national et au niveau régional.
- b. Les gouvernements doivent harmoniser et modifier leurs lois pour les rendre conformes à la CAE.

Groupe II:

Comment les OSC, le FOSC, le WIPC et les partenaires de JUST FUTURE peuvent-ils travailler pour amplifier leur impact dans le domaine de la Paix et de la Sécurité ?

Recommandations:

- a. Se conformer à la législation nationale et au Réseautage ;
- b. Consulter les OCB pour élaborer des termes de référence à élever au niveau national et régional ;
- c. Partager des informations avec les alliés (OCB) ;
- d. Unifier la Société Civile au niveau national ;
- e. Identifier le cadre de consultation existant et les plateformes qui interagissent avec la CAE et d'autres acteurs clés et influents ;
- f. Produire des rapports périodiques et alternatifs pour publication dans le cadre du Baromètre ;
- g. Créer un cadre de consultation régionale sur les questions FPS (Femmes, Paix et Sécurité) et JPS (Jeunesse, Paix et Sécurité) ;
- h. Organiser des sessions de renforcement des capacités pour les OSC sur la procédure à suivre lors de la collaboration avec la CAE ;
- i. Établir des relations avec la présidence de la CAE, actuellement assurée par le Burundi, par l'entremise des ministères chargés de l'intégration régionale de nos pays respectifs ;

Demander le statut d'observateur auprès de la CAE.

Comment les États s'assurent-ils que leurs mécanismes législatifs et stratégiques sont efficaces aux niveaux local et régional ?

Recommandations :

- a. Réaliser des évaluations périodiques des mesures prises par la CAE ;
- b. Permettre à l'équipe d'observateurs de la CAE d'appuyer les accréditations en observation électorale ;
- c. La CAE renforce les mécanismes de prévention et de gestion des conflits post-électorales ;
- d. Organiser des tables rondes entre deux pays (RDC–Burundi) pour renforcer le développement des capacités mutuelles ;
- e. Mettre en place un Baromètre (Mécanisme de Suivi) des situations FPS et JPS ;
- f. Actualiser la Politique du Genre qui arrive à expiration cette année ;
- g. Organiser une rencontre afin de créer une solidarité régionale sur les thèmes d'intérêt régional ;
- h. Les gouvernements nationaux doivent impliquer activement la Société Civile dans l'élaboration et l'évaluation des diverses politiques FPS et JPS ;
- i. Consulter la Société Civile avant la tenue des sommets de la CAE en organisant des sessions d'échanges ;
- j. Formaliser des représentants pour le pré-sommet de la jeunesse et des femmes sur FPS et JPS ;
- k. Traduire en français et diffuser les documents de la CAE.

Recommandations générales du Forum d'apprentissage

- a. Les États partenaires de la CAE doivent impliquer davantage de femmes et de jeunes dans les processus de paix de Nairobi et de Luanda ainsi que dans d'autres médiations et négociations de paix, les opérations de paix et faire pression pour une meilleure position dans les opérations de maintien de la paix au niveau régional et international ;
- b. Les États partenaires doivent intégrer les résolutions dans leurs lois nationales et consacrer davantage de ressources à la mise en œuvre de l'Agenda de la Paix et de la Sécurité dans leurs États partenaires respectifs ;
- c. Le Secrétariat de la CAE doit explorer des moyens de mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre des PAN dans la CAE ;
- d. La CAE doit élaborer un format standardisé de rapport sur les Femmes, la Paix et la Sécurité pour que les États partenaires partagent constamment les progrès de la mise en œuvre de la RCSNU 1325 ;
- e. La CAE doit élaborer une Stratégie régionale pour lutter contre la violence contre les femmes et les hommes, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre ;
- f. La CAE doit fournir des espaces pour les défenseurs des droits des femmes pour qu'ils interagissent avec le Conseil des Ministres et ses organes subsidiaires afin que leur agenda soit pris en compte par le Sommet ;
- g. Le Secrétariat de la CAE, les États partenaires en collaboration avec la Société Civile doivent sensibiliser et impliquer davantage de jeunes dans les questions de paix et de sécurité pour les protéger de la manipulation et de la radicalisation ;
- h. Le Secrétariat de la CAE et les Ministères responsables de la CAE doivent renforcer l'implication des OSC par le biais du Cadre de dialogue consultatif et d'autres mécanismes de mise en œuvre, de communication et de responsabilité ;
- i. Le Secrétariat de la CAE et les États partenaires doivent consacrer davantage de fonds à la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, en particulier dans les domaines du changement de mentalité et de la violence sexuelle et basée sur le genre ;
- j. La CAE doit accélérer la mise en œuvre du Protocole de la ZAMU pour autonomiser économiquement les citoyens ;
- k. Il est nécessaire de traduire les documents de la CAE, en particulier ceux liés à la FJP&S et à la JPS, en français et en kiswahili et de les diffuser largement auprès des principaux acteurs.

© Centre international pour la paix des femmes, 2023
Tous droits réservés.

Veillez adresser toute correspondance à :
Women's International Peace Centre
Plot 1467, Church Road, Bulindo, Wakiso
P. O. Box 4934, Kampala, Ouganda

Tél +256 414-698684

Courriel program@wipc.org

Site web www.wipc.org

ISBN 978-9970-24-375-4



9 789970 243754